

Droits sociaux suite à un burn-out

Par rito, le 01/06/2015 à 10:49

Bonjour

J"arrive en fin de droit cette année chez pôle emploi et je suis pas physiquement et psychologiquement, suite à un burn-out, en mesure de reprendre normalement une activité Aussi je voudrais connaitre précisément mes droits sociaux en la matiére cordialement

Par P.M., le 01/06/2015 à 11:01

Bonjour,

Donc c'est vraiment une conséquence fort longue mais à la limite, c'est n'est pas en restant inscrit(e) à Pôle Emploi que votre mal être pouvait être réglé mais par un arrêt-maladie pour lequel vous auriez pu faire reconnaître une maladie professionnelle...

Si vous êtes en fin de droits, il ne devrait rester que l'<u>ASS</u> mais Pôle Emploi devrait être en mesure de vous informer...